

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	WOLSIT T-33
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH
	Adresse	DR. WOLMAN STRASSE 31-33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-LB064549-39	
Type de demande	Demande de modification administrative (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2020-0010	
Date d'autorisation	20/02/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	03/02/2030	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH
Adresse du fabricant	DR. WOLMAN STRASSE 31-33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	DR. WOLMAN STRASSE 31-33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	R2 GROUP A/S (acting for TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED – INDE)
Adresse du fabricant	ODINSVEJ 23 8722 HEDENSTED DANEMARK
Emplacement des sites de fabrication	TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED, A4/1&2, SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, KUDIKADU CUDDALORE, TAMIL NADU INDE

Substance active	Perméthrine
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	KENNEDYPLATZ 1 50569 KÖLN ALLEMAGNE

Emplacement des sites de fabrication	BILAG INDUSTRIES LIMITED, 306/3, II PHASE, GIDC 396195 VAPI INDE
---	--

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine (Technique)	3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxylate Le ratio cis:trans est 25:75	Substance active	52645-53-1	258-067-9	33,33

2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)
Emulsion prête à l'emploi (RTU)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P261 : Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation du produit. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection. P301 + P312 : En cas d'ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. P302 + P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment avec du savon et de l'eau. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P330 : Se rincer la bouche.

	P333 + 313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. P362 + 364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.
Note	-

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application en mélange avec la colle des unités d'encollage.

Type de produit	TP8 - Produit de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif des matériaux à base de bois (par exemple, le contreplaqué, les panneaux de fibre, l'OSB, les panneaux de stratifiés, les panneaux de particules) utilisé en situation de classe d'usage 1 contre les termites
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) – Nymphes, ouvrières, soldats
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif des matériaux à base de bois en situation de classe d'usage 1
Méthode(s) d'application	Application en mélange dans la colle. Le produit est ajouté à la colle qui est ensuite pulvérisée sur les particules de bois (particules, OSB, panneau de fibres) ou appliquée sur le placage au rouleau (contreplaqué, panneaux de stratifiés)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	0,65-2 kg de produit/m ³ de bois. Une application lors de la fabrication des matériaux à base de bois. Pour un matériau à base de bois séché d'une densité de 650 kg/m ³ , cela correspondrait à une dose d'application de 0,1 à 0,3 % m/m de perméthrine.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Fût en PEHD (polyéthylène haute densité) de 30 L Cuves en PEHD de 640 L et 1000 L

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation



4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Les panneaux de bois doivent toujours être utilisés en situation de classe d'usage 1 (EN 335-1).
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Pour usage industriel seulement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques durant les phases de manipulation du produit (matériaux des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produits).
- L'utilisation d'une pompe doseuse pour le chargement manuel est requise
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec le bois traité.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.



5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé dans l'emballage commercial fermé.
- Durée de vie : 2 ans à température ambiante.

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.